

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.



MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 025-2023

OBJET :

Contrat tripartite de Cession
SQY, Association « Tribute to Hip-
Hop » et la commune de La
Verrière pour spectacle de danse
« Flux sanguins » des Gamal dans
le cadre du Week-end Hip-Hop
des 25 et 26 mars 2023.

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN
DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE
SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser
des manifestations s'inscrivant dans le projet culturel telles que les spectacles vivants,

Considérant, la volonté d'organiser des spectacles de danse contemporaine ainsi que
des actions culturelles liées,

Considérant, la proposition de Saint-Quentin-en-Yvelines au travers de la mission
danse de sélection et de co-financement de spectacles et d'actions culturelles liées,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De signer le contrat de cession entre la commune de La Verrière,
l'association Tribute to Hip-Hop domiciliée au 57, rue Jules Guesde 93140
BONDY et Saint-Quentin-en-Yvelines pour une représentation dimanche 26
mars 2023 à 15h

Fait à La Verrière,
Le 10/03/2023



Le Maire

Nicolas DAINVILLE